

Supplément au certificat (*)



1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf Fachmann für Systemgastronomie und Fachfrau für Systemgastronomie

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de Technicien de la restauration de chaîne et Technicienne de la restauration de chaîne

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Mise en œuvre d'un concept de restauration centralisé et surveillance de son bon déroulement
- Organisation et pilotage de processus d'entreprise
- · Accueil, prise en charge et conseil des client e s
- · Gestion des réclamations
- Utilisation de systèmes de caisse et de paiement
- Réception et entreposage de marchandises, ainsi que surveillance des stocks
- Vérification de la nature et de la qualité de denrées alimentaires
- Planification de l'allocation du personnel, instruction de collaborateur-rice-s, travail en équipe
- Direction et formation de collaborateur-rice-s
- Surveillance de la qualité des produits et mise en œuvre de mesures d'assurance qualité
- Calcul et évaluation d'indicateurs d'exploitation
- Planification et mise en œuvre d'actions de marketing
- Prise en charge de tâches de base en cuisine et relatives à la production
- Prise en charge de tâches de base relatives au service
- Mise en œuvre de mesures d'hygiène
- Prise en compte des aspects relatifs à la durabilité.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les technicien ne s de la restauration de chaîne travaillent notamment dans des entreprises de restauration possédant de multiples filiales basées sur un concept standardisé et qui sont gérées de façon centralisée.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*)Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency © Communautés européennes 2002

| 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT | |
|---|--|
| Nom et statut de l'organisme du certificateur Chambre de Commerce et d'Industrie | Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/ sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat |
| | Chambre de Commerce et d'Industrie |
| Niveau (national ou international) du certificat ISCED 354 | Système de notation/conditions d'octroi 100-92 points = 1 = très bien |
| Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BAnz AT] du 20 novembre 2013 B2) | 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant |
| | Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études. |
| Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant | Accords internationaux |
| Barman certifié/Barmaid certifiée Gestionnaire spécialisé en restauration/Gestionnaire spécialisée en restauration Technicien supérieur en restauration certifié/Technicienne supérieure en restauration certifiée Gestionnaire d'entreprise (diplôme d'État) avec spécialisation restauration-hôtellerie (h/f) | Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilateraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives. |
| B I I I III | ı |

Base légale du certificat

Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Technicien de la restauration de chaîne et Technicienne de la restauration de chaîne en date du 09.03.2022 (BGBI. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 314, 349) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 17.12.2021

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÉS À LA CERTIFICATION

Examen de fin d'études auprès du service responsable:

- 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)
- 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé
- 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements

Informations supplémentaires

Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général

Durée de la formation : 3 ans.

Système de formation « en alternance » :

Les connaissances, les techniques et les compétences transmises dans un métier d'apprentissage se basent sur les exigences habituelles rencontrées lors des processus de travail et préparent aussi bien à une activité professionnelle concrète qu'à la poursuite de la qualification. **Formation en entre prise et en école**: La formation a lieu pour trois quarts du temps en entreprise. Les apprentis et apprenties y acquièrent des compétences liées à la pratique, dans un environnement de travail concret. L'autre quart du temps est passé en école professionnelle, où le contenu de l'enseignement, à la fois professionnel et général, est transmis en connexion avec le métier d'apprentissage.

Vous trouverez des informations supplémentaires à :

www.berufenet.de www.europass-info.de